

CHAURIAT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MAI 2016

Objet de la délibération :

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale Fusion des communautés de communes de "Mur es Allier" et "Billom Saint Dier /Vallée du Jauron"

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral, le Conseil municipal, à la majorité absolue (15 POUR - 1 ABSTENTION Mme FAURE), donne son accord au périmètre proposé pour la fusion des communautés de communes de "Mur es Allier" et "Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron"

A l'issue de la consultation, Madame la Préfète prononcera la fusion des communautés de communes si un accord a été exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Objet de la délibération : Tarif Repas 13 juillet

Le repas du 13 juillet est reconduit cette année encore. Quatre devis ont été demandés à différents traiteurs. Le menu retenu sera servi, comme chaque année, sur la place Lafayette.

En ce qui concerne les tarifs, il est proposé de maintenir les tarifs des années précédentes :

Adulte 15 € avec un apéritif offert

Enfants (- de 12 ans) : 7 €

Objet de la délibération : Demande de subvention église Sainte-Marie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1/ accepte les travaux de restaurations des toitures (1^{ère} tranche) à l'église Sainte-Marie.

2/ Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la STAP (Service territorial de l'architecture et du patrimoine), de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Objet de la délibération : Demande de Subvention étude diagnostic Église Saint-Julien

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1/ accepte l'étude diagnostic (diagnostic structurel - sol bas-côtés Nord et assainissement général) de l'église Saint-Julien (classée 1840)

2/ Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la STAP (Service territorial de l'architecture et du patrimoine), de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Objet de la délibération : Programme LEADER

Monsieur le Maire indique qu'une étude préalable à la mise en œuvre de la fiche action 2 du programme LEADER va être lancée début juin.

Cette étude a pour objectif de définir sur le territoire du GAL (Groupes d'actions locales) un programme de mise en valeur touristique et pédagogique du patrimoine à travers la création de boucles autour de l'allier ou de découverte du Val d'allier.

Elle permettra au comité de programmation LEADER d'opérer des choix pour un soutien financier aux actions de valorisation, de restauration et d'aménagement du patrimoine (petit patrimoine identitaire ou vernaculaire, bâti remarquable, bourgs de caractères).

Pour établir ses propositions le bureau d'étude devra s'appuyer sur les données existantes et tenir compte des opérations de valorisation et de restauration du patrimoine réalisées ou en projet.

Monsieur le Maire propose de demander l'intégration des projets de restauration des toitures de l'église Sainte Marie (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ISMH le 17/09/1926), ainsi que l'étude de diagnostic (diagnostic structurel - sol bas-côtés Nord et assainissement général) de l'église Saint Julien (classé monument historique 1840). Proposition adoptée à l'unanimité.

Objet de la délibération : Charte de gouvernance pour garantir le PLUi avec les communes

Dans le cadre de la fusion prévue en janvier 2017, les communautés de communes de Billom/Saint-Dier/Vallée du Jauron et de Murès-Allier se sont engagées dès fin 2015 dans un projet important pour le territoire : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH).

Ce travail ambitieux mobilisera l'ensemble des 26 communes pour les 3 ou 4 prochaines années et vise à offrir un document cadre pour l'urbanisme et l'aménagement de notre territoire. Cette démarche commune et partagée nous permettra de planifier et construire l'avenir de notre cadre de vie et d'activité. L'élaboration d'une charte de gouvernance entre les Communautés de communes et l'ensemble des communes du territoire permettra d'élaborer ce projet de territoire avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, dans la perspective de la fusion des communautés de Communes de Mur-es-Allier avec celle de Billom/Saint-Dier/Vallée du Jauron, autorise Monsieur le Maire à signer la charte de gouvernance relatif au PLUi